



27^e CONFÉRENCE DES MINISTRES EUROPÉENS DE LA JUSTICE

Érevan (12-13 octobre 2006)

LA PLACE, LES DROITS ET L'AIDE AUX VICTIMES

*Allocution de l'Ambassadeur Anna LAMPEROVÁ
Représentante Permanente de la République
Slovaque auprès du Conseil de l'Europe
Représentant du Comité des Ministres du Conseil
de l'Europe*

www.coe.int/minjust

M. le Premier Ministre de la République d'Arménie,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un privilège pour moi de représenter le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à cette manifestation importante. Je remercie les autorités arméniennes de leur hospitalité et de leur excellente organisation.

Mesdames et Messieurs les Ministres, je voudrais souligner que le Comité des Ministres est tout à fait conscient de la valeur de vos conférences et de l'impulsion qu'elles donnent aux travaux et activités du Conseil de l'Europe dans le domaine juridique. En mai 2005, le Comité des Ministres a examiné les cinq résolutions adoptées à votre précédente conférence, tenue en 2005, à Helsinki, sur le thème « Les aspects sociaux de la justice » et a pris plusieurs décisions relatives à leur mise en œuvre. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont également évoqué ces textes dans le Plan d'action adopté lors du Troisième Sommet du Conseil de l'Europe tenu à Varsovie aussi en mai 2005. Comme vous l'aurez remarqué en lisant le rapport écrit présenté par le Secrétaire Général, vos travaux ont débouché sur des actions concrètes au sein du Conseil de l'Europe dans tous les domaines couverts par vos résolutions.

Le thème de la présente conférence, à savoir « La place, les droits et l'aide aux victimes » a trait aussi aux aspects sociaux de la justice et je dois souligner que la mission sociale du système de justice pénale est au cœur des activités du Conseil de l'Europe.

Au fil des années, le Conseil de l'Europe a élaboré plusieurs instruments importants visant à aider les systèmes de justice pénale des Etats membres à remplir l'un de leurs objectifs fondamentaux, à savoir contribuer à une société pacifique et sûre, notamment en rétablissant l'équilibre et la paix sociale après qu'un crime a été commis.

Ces instruments portent sur des questions telles que la prévention de la criminalité, la prise en charge des délinquants, dont le traitement des détenus et la réinsertion des auteurs d'infractions, et concernent aussi les victimes, les mineurs et d'autres catégories vulnérables de délinquants ou de victimes, la médiation en matière pénale et les moyens d'améliorer le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

Le Comité des Ministres a toujours jugé utile de souligner la nécessité de prendre des mesures de justice réparative. Dès les années 80, il a adopté les premiers instruments juridiques visant à protéger les victimes d'infractions pénales. Depuis de nombreuses années, ces instruments sont les principaux textes de référence dans ce domaine.

Toutefois, l'évolution de la société, telle qu'elle transparaît dans les études, la législation et les pratiques nationales, une meilleure compréhension des besoins des victimes ainsi qu'une augmentation de la criminalité ont rendu nécessaire la révision des textes en vigueur. Dans les résolutions adoptées lors de vos conférences de 2003 et 2005, vous avez, face au déclenchement du terrorisme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, souligné, en particulier, la nécessité d'adopter de nouvelles règles sur le soutien aux victimes d'actes terroristes et à leur famille.

Le Plan d'action adopté lors du Troisième Sommet consacre un chapitre au renforcement de la sécurité des citoyens européens. Il appelle les Etats membres à respecter les droits de l'homme et à protéger les victimes lorsqu'ils combattent le terrorisme et évoque les lignes directrices sur les

droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme et celles également qui portent sur la protection des victimes d'actes terroristes adoptées par le Comité des Ministres en 2002 et 2005 respectivement. Le Plan d'action mentionne aussi les victimes de la traite, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, l'éradication de toutes les formes de violence envers les enfants ainsi que l'élaboration de mesures pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants.

En sa qualité de Directeur général des affaires juridiques, M. de Vel vient juste d'expliquer que, ces dernières années, le Comité des Ministres a adopté plusieurs instruments juridiques qui portent, en tout ou en partie, sur la protection des victimes. M. de Vel a mentionné notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que la Convention pour la prévention du terrorisme, toutes deux ouvertes à la signature lors du Sommet.

Pour ma part, je voudrais souligner l'importance que le Comité des Ministres accorde à une prompt entrée en vigueur de ces instruments. Ce point a été souligné notamment dans les décisions relatives au suivi de la 116^e Session ministérielle tenue en mai de cette année, à Strasbourg. En outre, le Comité s'est récemment félicité des conclusions de l'examen thématique de la mise en œuvre des conventions du Conseil de l'Europe contre le terrorisme, effectué par le Comité d'experts sur le terrorisme ; selon ce bilan, le seuil de ratification pour l'entrée en vigueur de la convention pour la prévention du terrorisme devrait être atteint d'ici la fin de cette année.

La traite des êtres humains est l'une des pires violations des droits de l'homme que l'on connaisse et aussi l'une des activités les plus lucratives de la criminalité organisée. Elle se développe en tirant profit de la prospérité des pays de destination comme de la misère économique des pays d'origine où elle trouve un terreau fertile grâce souvent à la pauvreté et au manque d'information. Nous sommes tous conscients que la traite des êtres humains est devenu un problème majeur en Europe et que le Conseil de l'Europe compte, parmi ses Etats membres, des pays d'origine, de transit, de destination.

Entre autres mesures prises pour lutter contre ce fléau, le Conseil de l'Europe a lancé, au début de l'année, une campagne destinée à promouvoir la ratification de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains de manière à ce qu'elle entre en vigueur le plus tôt possible. Cette campagne est le résultat d'un effort collectif de l'ensemble des organes du Conseil de l'Europe.

En outre, en juin de cette année, le Comité des Ministres a approuvé le programme de la campagne du Conseil de l'Europe visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, qui a été établi par la « task force » créée à la suite d'une décision prise au Sommet de Varsovie. Je suis heureuse de pouvoir vous informer que cette campagne sera lancée à Madrid en novembre et je voudrais vous encourager à user de toute votre influence, le moment venu, pour assurer un soutien à cette campagne qui exige un engagement fort au niveau national.

Le programme d'action triennal du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » (2006-2008) a été lancé lors d'une conférence organisée à Monaco, en avril de cette année. Ce programme vise notamment à lutter contre toutes les formes de violence envers les enfants. Etant donné que les Etats membres du Conseil de l'Europe ont pris de nombreux engagements au titre des conventions générales sur les droits de l'homme et des conventions spécifiques sur les droits de l'enfant qui exigent des Etats qu'ils interdisent toutes les formes de violence et de maltraitance à l'égard des enfants et luttent contre ces phénomènes, le programme aidera les Etats membres à remplir leurs obligations aux termes de ces traités.

Il le fera notamment par la mise en œuvre de politiques de prévention intégrées et la sensibilisation des milieux professionnels et du grand public à ce problème. Le programme s'attaquera à toutes les formes de violence, où qu'elles se produisent, tout en mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre les sévices sexuels et les châtiments corporels. Il se concentrera aussi sur les nouveaux types de violence découlant de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, à savoir la pornographie infantile et la séduction malintentionnée des enfants (« grooming ») par le biais de l'Internet et du téléphone portable.

Dans ce cadre, le Comité des Ministres a, au début de l'année, donné mandat à un comité d'experts, subordonné au comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), d'élaborer un nouvel instrument sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Le nouvel instrument visera à renforcer les mesures nationales et la coopération transfrontalière dans ce domaine.

Dernier point mais non le moindre, je mentionnerai la Recommandation sur l'assistance aux victimes d'infractions que le Comité des Ministres a adoptée en juin de cette année et que M. de Vel vous a présentée plus longuement avant moi. C'est un texte moderne qui met l'accent sur des questions telles que la nécessité d'instaurer une coopération internationale pour aider les victimes du terrorisme et d'autres formes de criminalité transnationale ou encore celle de prévenir la victimisation répétée, notamment des victimes qui appartiennent à des groupes vulnérables. Il souligne également la responsabilité qui incombe à l'Etat de veiller à ce que les victimes soient convenablement assistées. Ce texte sera assurément très utile aux Etats membres pour élaborer leurs politiques nationales dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Je terminerai en faisant observer que malgré les nombreux progrès déjà accomplis, ces dernières années, en matière de protection des victimes, il reste encore, selon moi, beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments récemment adoptés par le Conseil de l'Europe. Je transmettrai au Comité des ministres les conclusions auxquelles votre conférence parviendra sur les futures initiatives à prendre pour protéger les victimes afin qu'il leur accorde toute l'attention qu'elles méritent ; or, comme vous le savez, le Comité des Ministres n'a pas hésité à donner suite aux résolutions de votre précédente conférence.

Sur cette dernière remarque, je conclurai en vous souhaitant une conférence très fructueuse, marquée par des échanges intéressants et de bons résultats.

Je vous remercie.